

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25889

présenté par
M. Fabien Roussel

ARTICLE 49

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'alinéa 6 de cet article qui prévoit que le premier objectif de la Caisse Nationale de Retraite Universelle soit l'équilibre financier. Le premier objectif devrait être de payer aux ayant droits des pensions décentes, d'assurer le pouvoir d'achat des retraités. L'organisation, dans cet article, des missions de la CNRU met ainsi en avant la logique purement financière de ce projet de loi.